



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'alimentation

**Service de la prévention des risques
sanitaires de la production primaire**

**Sous-direction de la qualité et de la
protection des végétaux
Bureau de la réglementation et de la
mise sur le marché des intrants**

**SA Olmix
ZA du haut du Bois
56580 BREHAN
FRANCE**

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par : Morgan Lechenet
Tél. : 01 49 55 45 94 Fax : 01 49 55 59 49

Paris, le 07 MARS 2013

Objet : Reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine

Vu la demande de reconnaissance d'équivalence portant la référence 2012-0900 spe,
Vu l'avis de l'ANSES du 18 Décembre 2012,

Les spécifications techniques de la substance active SULFATE DE FER d'origine OLMIX décrites dans le dossier déposé par OLMIX sous la référence n°2012-0900 spe par rapport à la source déposée par EUROPEAN IRON SULFATE TASK FORCE (EISTF) reconnue au niveau européen et selon le document guide Sanco/10597/2003 rev.8.1, sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active SULFATE DE FER décrite dans le dossier déposé par OLMIX sous la référence n°2012-0900 spe est officiellement reconnue.

**Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation,
l'ICPEF, le Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,**

Robert TESSIER